

DECLARATION SANS SUITE
PROCEDURE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
MULTI ACCUEIL CRECHE LES PETITS LOUPS

SECTION 1 : AUTORITE DELEGANTE

Mairie de Marsillargues
Place de l'Hôtel de Ville Alex Boulet
BP 23
34590 MARSILLARGUES
Tél. : 04.11.28.13.20/21 – Fax : 04.67.83.55.76
Mail : marche-public@marsillargues.fr
Représentée par Mme Bernadette VIGNON, Maire



Adresse du profil d'acheteur : <http://www.achatpublic.com>
Nature de l'autorité Délégante : COMMUNE

SECTION 2 : OBJET DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Délégation de Service Public pour la Gestion de la crèche "Les Petits Loups" à Marsillargues
Domaine de la Délégation : accueil de jeunes enfants – crèche – halte-garderie
Classification CPV : Objet principal : 85312110-3 - Code NUTS : FR813 Hérault

SECTION 3 : PROCEDURE

Numéro de référence attribué au dossier par l'autorité délégante : 2016DSP1

Date de la délibération approuvant le principe de Délégation de Service Public pour le Service Public de la Crèche "Les Petits Loups" : 20/06/2016 – délibération n° 2016/46

Date du lancement de la procédure : 20/07/2016
Date limite de réception des candidatures : 12/09/2016 à 12 heures
Date limite de réception des offres : 12/09/2016 à 12 heures

Date de la réunion de la Commission de Délégation de Service Public :

- D'ouverture des candidatures et offres : 15/09/2016 à 15 heures
- De choix de l'attributaire, émettant un avis défavorable au choix d'un attributaire : 18/10/2016 à 9h30

SECTION 4 : MOTIFS DE LA DECLARATION SANS SUITE

Date du Conseil Municipal déclarant la procédure SANS SUITE pour motif d'intérêt général : 14/11/2016
Motif d'ordre économique : extrait de la délibération n° 2016/84 du 14/11/2016 "Considérant qu'en attribuant la Délégation à l'un ou l'autre candidat, elle ne se délesterait pas du coût restant à sa charge, n'allègerait ainsi pas ses charges financières, comme cela était l'un des motifs prépondérants du lancement de cette procédure....décide de déclarer la procédure de contrat de concession ouvert pour la Délégation de Service Public de la crèche "Les Petits Loups" sans suite pour motif d'intérêt général...."

SECTION 5 : PROCEDURES DE RECOURS

Recours administratif dans les deux mois qui suivent la notification de la décision contestée, auprès de Madame le Maire.

Recours pour excès de pouvoir introduit dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision, près :

Greffe du Tribunal Administratif – 6 rue Pitot – 34003 MONTPELLIER CEDEX 1

Tél. : +33 4 67 54 81 00 – Fax : +33 4 67 54 74 10

Date d'envoi du présent avis :

24 NOV. 2016

Le Maire

Conseillère Départementale
Bernadette VIGNON



DEPARTEMENT DE L'HERAULT
ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER
MAIRIE : B.P.23 – 34590 MARSILLARGUES
TEL : 04 11 28 13 20/21 – FAX : 04 67 83 55 76
MAIL : contact@marsillargues.fr